

Informations à retenir :

- Dent creuse : terrain constructible de moins de 60m de façade et 80m dans la centralité. La centralité a été définie dans le PLU comme un périmètre de 800m autour de la mairie.
- Potentialités dans les dents creuses : 1 logement pour 20m.
- Coupure urbaine : terrain non constructible de plus de 60m de façade et 80m dans la centralité.
- Jardins : pas de potentialités comptabilisées mais seront dans la zone constructible.

45 potentialités ont été recensées

id	Nature	Remarques	Façade	Potentialités	Surface (ha)
1	Jardin	-	23,1	0	0,07
2	Construit	-	21,5	0	0,11
3	Coupure urbaine	-	126,7	0	0,63
4	Dent creuse	-	46,3	2	0,19
5	Jardin	-	20,0	0	0,08
6	Dent creuse	-	34,6	1	0,15
7	Construit	construction de caves (2)	28,6	0	0,08
8	Dent creuse	talus	21,1	1	0,13
10	Parking	-	12,6	0	0,04
11	Friche bâtie	-	20,9	1	0,08
12	Jardin	-	14,5	0	0,03
13	Accès	-	12,8	0	0,09
22	Accès	accès agricole	6,8	0	0,04
24	Jardin	-	21,5	0	0,1
25	Jardin	-	20,0	0	0,06
26	Friche bâtie	-	23,4	1	0,07
27	Espace vert	square	21,2	0	0,45
28	Friche bâtie	-	17,1	1	0,09
29	Construit	-	19,5	0	0,13
30	Jardin	-	26,7	0	0,04
31	Dent creuse	-	60,7	3	0,27
32	Jardin	-	23,5	0	0,08
33	Jardin	-	15,9	0	0,05
35	Dent creuse	-	20,7	1	0,03
36	Friche bâtie	friche industrielle	211,6	10	0,86
37	Accès	-	8,6	0	0,03
38	Dent creuse	-	14,9	1	0,05
39	Dent creuse	-	13,8	1	0,07
40	Dent creuse	-	20,5	1	0,07
41	Jardin	-	10,3	0	0,01
45	Jardin	-	9,0	0	0,01
46	Jardin	-	62,9	0	0,06
47	Jardin	-	27,0	0	0,03
48	Parking	-	21,7	0	0,16
49	Parc remarquable	Jardin remarquable	17,4	0	0,34
50	Jardin	-	19,8	0	0,03
51	Espace vert	-	39,8	0	0,03
69	Coeur d'îlot en extension	-	83,3	0	0,99

Légende

- Diagnostic foncier
- Construit
- Coupure urbaine
- Dent creuse
- Friche bâtie
- Jardin
- Projet
- Espace Vert
- Parking
- Parc remarquable
- Accès
- Coeur d'îlot en extension
- Exploitations agricoles
- Chemins à protéger
- Linéaires végétalisés

Id	Nature	Remarques	Façade	Potentialités	Surface (ha)
11	Friche bâtie	-	20,9	1	0,08
12	Jardin	-	14,5	0	0,03
13	Accès	-	12,8	0	0,09
14	Dent creuse	proximité ferme	43,5	2	0,31
15	Terrain non disponible	bassin de rétention	59,1	0	0,1
16	Jardin	-	72,7	0	0,26
17	Terrain non disponible	cour privée	16,0	0	0,06
18	Accès	-	5,0	0	0,02
19	Jardin	-	17,5	0	0,04
20	Jardin	-	16,6	0	0,03
21	Projet	PC	0	1	0,19
23	Dent creuse	deux façades rue	30,0	2	0,38
34	Coeur d'îlot en extension	-	22,5	0	0,93
54	Jardin	-	25,6	0	0,03
77	Jardin	-	20,3	0	0,05
78	Jardin	-	51,8	0	0,05
79	Jardin	-	22,2	0	0,05
80	Projet	PC accordé	6,2	1	0,03
81	Dent creuse	-	23,8	1	0,1
82	Dent creuse	pas volonté vendre	55,8	1	0,23
83	Jardin	-	25,6	0	0,06
84	Jardin	-	16,5	0	0,05
85	Jardin	-	21,1	0	0,13
86	Jardin	-	22,0	0	0,08
87	Jardin	-	23,1	0	0,02
88	Jardin	-	102,1	0	0,17
89	Jardin	-	26,0	0	0,06
90	Friche bâtie	commune veut acheter	25,4	1	0,11
91	Friche bâtie	-	50,8	1	0,07
92	Jardin	-	24,9	0	0,04
93	Accès	-	7,3	0	0,01
94	Jardin	-	54,6	0	0,08

Légende

Diagnostic foncier

- Dent creuse
- Friche bâtie
- Jardin
- Terrain non disponible
- Projet
- Accès
- Coeur d'îlot en extension

Exploitations agricoles

Chemins à protéger

45 potentialités ont été recensées



Informations à retenir :

- Dent creuse : terrain constructible de moins de 60m de façade et 80m dans la centralité. La centralité a été définie dans le PLUi comme un périmètre de 800m autour de la mairie.
- Potentialités dans les dents creuses : 1 logement pour 20m.
- Coupure urbaine : terrain non constructible de plus de 60m de façade et 80m dans la centralité.
- Jardins : pas de potentialités comptabilisées mais seront dans la zone constructible.